



Communiqué de presse

Montpellier, Toulouse, le 12 janvier 2023

- Artisans boulangers et pâtisseries -

La Région Occitanie annonce la réactivation du dispositif L'OCCAL avec les intercommunalités et les réseaux consulaires, et débloque 4M€ en urgence pour aider la profession

Sous l'impulsion de sa présidente Carole Delga, la Région Occitanie organisait ce soir une réunion avec les représentants professionnels de la boulangerie-pâtisserie en Occitanie, les réseaux consulaires et les intercommunalités afin de trouver collectivement des solutions pour soutenir rapidement les artisans boulangers pâtisseries les plus touchés par l'explosion des prix de l'énergie.

Après cette phase de concertation menée par la Région et ses partenaires pour étudier les besoins de la profession, en complémentarité des mesures gouvernementales insuffisantes, **la Région va débloquer 10M€ au total pour soutenir le commerce de proximité en zone rurale** :

Un fonds d'urgence de 4M€ pour soutenir les artisans boulangers-pâtisseries les plus impactés, implantés en zone rurale, via la réactivation du dispositif L'OCCAL : une cellule de veille a déjà été mise en place par le réseau consulaire pour identifier les artisans les plus touchés, et assurer un accompagnement sur mesure et réactif. L'aide régionale permettra de régler le reste à charge de la facture des boulangers-pâtisseries après déduction des aides de l'Etat, à hauteur de 50% maximum pour ceux situés dans les communautés de communes et 30% dans les agglomérations. Plafonné à 2000€, ce dispositif régional sera effectif jusqu'au 30 juin 2023. Une réunion technique sera organisée la semaine prochaine avec les intercommunalités qui le souhaitent, pour compléter l'aide régionale.

Un nouveau dispositif économie de proximité, abondé de 6M€ sur 3 ans, pour soutenir sur le long terme les commerces de première nécessité, et notamment alimentaires, en milieu rural. L'aide régionale permettra de couvrir au maximum 50% des dépenses d'investissements de modernisation, de transformation énergétique et de commercialisation en circuit court.

« Le dispositif L'OCCAL que nous avons mis en place avec les intercommunalités durant la crise sanitaire de 2020 pour soutenir les commerçants a prouvé toute son efficacité, en permettant d'accorder 19 000 aides pour un total de 68M€. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité aujourd'hui le réactiver pour accompagner nos artisans boulangers et pâtisseries, qui vivent une crise sans précédent en étant confrontés à l'explosion des prix de l'énergie et la hausse des prix des matières premières. Nous ne pouvons accepter de laisser en péril cette profession essentielle pour la vitalité de nos territoires, notamment en zones rurales afin que les habitants puissent continuer à acheter leur pain près de chez eux. L'Occitanie montre à nouveau l'exemple en agissant en pack, avec les intercommunalités et les réseaux consulaires. La Région débloque 10M€ au total pour soutenir le commerce de proximité sur le territoire, dont sans attendre 4M€ de fonds exceptionnel à destination des artisans boulangers et pâtisseries les plus impactés situés en milieu rural. Je tiens cependant à rappeler que l'énergie est un sujet régalié de l'Etat et qu'à l'heure actuelle, les mesures gouvernementales ne suffiront pas à sauver la profession en péril. Nous interpellerons collectivement la Première ministre Elisabeth Borne que je dois rencontrer la semaine prochaine, en lui demandant notamment l'adaptation des dispositifs de l'Etat pour un bouclier tarifaire plus juste et adapté à tous les commerces de proximité. » a déclaré la présidente de la Région Occitanie Carole Delga.

Pour toute information, les artisans et commerces de proximité peuvent contacter le numéro vert suivant : 0 800 31 31 01

■ Contact presse :

Mathilde MASSON : mathilde.masson@laregion.fr - Tél. : 04 67 22 86 46 - Port. : 06 07 75 52 82
service.presse@laregion.fr - [@presseoccitanie](https://www.instagram.com/presseoccitanie)